



République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**N°62-07-2025**  
**Page 1/2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**

Date de la convocation : 30/06/2025  
Date d'affichage convocation : 30/06/2025  
EN EXERCICE : 15 membres  
PRESENTS : 12  
ABSENTS : 3  
POUVOIR(S) : 1  
VOTANT(S) : 13  
ABSENTION(S) : 0  
EXPRIMES : 13

**SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

**DELIBERATION N° 62-07-2025**

**Objet de la délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents selon l'ordre du tableau municipal :**

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, ~~Monsieur Jany PERRIN~~, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, ~~Madame Véronique BUREL~~, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, ~~Monsieur Julien GERVAIS~~, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Monsieur Jany PERRIN – Madame Véronique BUREL – Monsieur Julien GERVAIS.

**Absent non excusé** : NEANT

**Pouvoir(s)** : Monsieur Jany PERRIN a donné pouvoir à Monsieur Michel GUY

**Conviée à la séance** : la presse locale

Madame Françoise ROSALIE a été désignée secrétaire de séance.





République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**SUITE ET DELIBERATION N° 62-07-2025**

Exposé des Faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025 et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

La liste des décisions présentées par Monsieur Le Maire est annexée à la présente délibération.

Délibération :

➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 13 voix dont 1 pouvoir
----------------	-----------------	------------------------------------

✓ PREND ACTE des décisions susnommées et ne formule aucune observation à ces dernières.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .
--

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 8 juillet 2025.

LE MAIRE,  
Eric BOURGE

La Secrétaire de séance,  
Françoise ROSALIE

